

CONSERVONS UNE BB66000 OPERATIONNELLE A SAINT-QUENTIN



Les années passent les mêmes qui, pendant leur jeunesse, ont vu la fin des locomotives à vapeur assistent à la lente disparition des engins diesels de ligne qui les avaient remplacé. Et la génération des 30/40 ans, qui n'a connu que la traction diesel ou électrique, sent confusément qu'il faut faire quelque chose pour préserver certaines pièces, familières il y a encore quelques années mais que l'on voit de moins en moins.

Dans le cadre de l'article 3 des statuts de notre association qui précise qu'elle a pour but de **sauvegarder, restaurer, entretenir et faire circuler du matériel ferroviaire, réel ou modèle, présentant un certain intérêt historique ou technique.....** et sur proposition du Conseil d'Administration, l'assemblée des Membres Participants à l'Exploitation ont pensé à l'unanimité des membres présents qu'il était temps de préserver une locomotive diesel de ligne en faisant le choix d'une BB66000.

Cette petite note désire simplement vous en présenter le projet.

Pourquoi une BB66000 et pour quelle utilisation ?

Pourquoi ? Il y a 4 bonnes raisons à cela :

1. D'abord parce qu'il s'agit *de matériel ferroviaire, ... , présentant un certain intérêt historique ou technique !*
2. Ensuite, parce que peu d'engins de ce type ont été jusqu'à ce jour sauvegardés,
3. Parce qu'un certain nombre de membres du C.F.T.V. connaissent parfaitement ce type de matériel et sauront l'entretenir et le conduire, puisque dans notre association, ces deux actions sont indissociables !
4. Enfin parce que des machines identiques ont circulé pendant 25 ans en tête de trains de ciment sur la ligne Saint-Quentin - Origny-Sainte-Benoîte parcourue par le Chemin de Fer Touristique du Vermandois

A quoi pourra servir une locomotive si puissante ?

1. Utilisé sur les voies principales RFN à la vitesse de 100 km/h (soit en dessous de ses possibilités actuelles), cet engin permettra à notre rame historique d'avoir un plus grand rayon d'action en prélude ou en fin d'une sortie des locomotives à vapeur 140C314 ou 230G352.
2. Parce qu'en cas de "coup dur" sur la ligne Saint-Quentin - Origny-Sainte-Benoîte, elle pourrait servir de locomotive de secours.
3. Enfin, comme pour les locomotives à vapeur, il existe certains amateurs sérieux qui désirent faire un apprentissage de la conduite des locomotives diesel.

Que va faire le C.F.T.V. et combien cela va coûter ?

Pour mener à bien ce projet, notre association se propose de :

- Choisir, avec l'aide de spécialistes (dont certains sont membres de notre association ou d'autres associations du même type que la nôtre) parmi les engins dont la SNCF n'a plus l'usage, celui qui aurait le plus de potentiel.
- Rassembler son dossier technique et des pièces détachées indispensables à son entretien.
- Créer, autour de ce projet et dans le cadre de notre association un groupe de travail dont le rôle sera de s'occuper de la partie technique : acheminement du matériel, travaux en vue de l'agrément de circulation et de la conduite sur les voies RFN. Cela pourra passer par un éventuel levage du même ordre que celui que nous avons effectué dans notre atelier pour la 140C314.

Combien ça coûte ?

Il faut d'abord savoir que, à cause de l'amiante qu'il contient dans certains de ses organes internes, il n'est pas possible que notre association - ou n'importe quel passionné - devienne propriétaire de ce genre de matériel. Mais la SNCF peut le mettre à disposition du CFTV, comme cela a déjà été fait pour la voiture A5C5 ex PLM du Musée de Mulhouse. Pour institutionnaliser cette mise à disposition, il faut pour cela que soit signée une convention entre la Direction TER-Picardie et notre association.

Cela a un coût de 6000 euros environ : 3800 de frais de convention, 1200 de frais de mise à disposition et 1000 euros pour les pièces détachées. Et comme l'association n'a pas de moyens suffisants car elle privilégie l'emploi de Contrats Aidés plutôt que l'investissement,

ELLE DOIT DONC FAIRE APPEL A VOUS !

Comment puis-je aider à rassembler cette somme ?

Tout d'abord qu'il soit précisé ici qu'il n'est pas nécessaire d'être membres de notre association pour nous aider ! Tout un chacun le peut :

- **En contribuant à l'effort financier, c'est à dire en faisant un don à l'association :**
Si vous effectuez ce don avant la fin de l'année 2011, le reçu fiscal que nous vous enverrons pourra vous permettre d'ouvrir droit à une réduction d'impôt de 66% du montant versé dans la limite de 20% de vos revenus imposables en 2012 (article 200 du CGI).

Le Cercle Ferroviaire et Touristique du Vermandois est depuis 2 ans déclaré « association reconnue d'intérêt général ». Vous pourrez obtenir des informations sur le sujet et avoir accès à la copie de la lettre de la DSF de l'Aisne si vous nous le demandez ou directement via notre site internet : <http://www.cftv.fr/spip.php?article34>

Ce système marche très bien depuis 2 ans et l'an dernier, les membres abandonnant leurs créances, donateurs de matériel ou participant aux activités ont pu faire 8131 euros d'économies d'impôts ! **Alors, pourquoi pas vous ?**

- **En faisant connaître notre projet auprès de vos proches** en diffusant ce document ou en leur envoyant un courriel dans lequel vous leur signalerez l'adresse de l'article : <http://www.cftv.fr/spip.php?article65>
- **En utilisant votre réseau social préféré pour informer vos amis**, et en particulier ceux de Facebook, en partageant cette information sur votre mur et en devenant membre de notre groupe dédié : <https://www.facebook.com/groups/136230999817207/>, ce qui vous permettra de rester en contact avec cette réalisation !

Merci de l'aide que vous pourrez nous apporter !

BULLETIN DE PARTICIPATION À LA CONSERVATION D'UNE LOCOMOTIVE SNCF BB66000 OPÉRATIONNELLE À SAINT-QUENTIN

Nom & prénom	Adresse si différente de celle du chèque	Courriel ou téléphone
	 @
Montant du don	Vos observations	Date et signature

- Joindre votre don sous la forme d'un chèque postal ou bancaire du montant de votre choix, rédigé à l'ordre de **C.F.T.V. / BB66000**,
- Envoyer le tout à l'adresse postale de l'association : **C.F.T.V. - Boite Postale 152 - 02104-SAINT-QUENTIN-CEDEX**

Nous vous remercions chaleureusement de l'aide que vous apportez ainsi à l'action de préservation de notre association sans but lucratif !

Nous vous préviendrons de l'arrivée de votre envoi et ferons un premier bilan d'étape fin décembre 2011 et un second fin mars 2012. Si vous avez effectué un don antérieur au 01/01/2012 vous recevrez en même temps un reçu fiscal à joindre à votre déclaration d'impôts au titre de l'année 2011.



<http://letraindalain.free.fr>



<http://letraindalain.free.fr>